

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - POLE C

1 BIS RUE ST EUVERTE

45000 ORLEANS

TEL: 02.38.72.79.10

TELECOPIE: 02.38.53.79.48

ADRESSE COURRIEL: [CENTRE-POLEC@DIRECCTE.GOUV.FR](mailto:CENTRE-POLEC@DIRECCTE.GOUV.FR)

Départ n° 2015-235

Affaire suivie [REDACTED]

Objet: Distribution de GPL Carburants

Monsieur,

Votre courriel du 12 mars 2015, enregistré sous le numéro 2015-169, a retenu toute mon attention.

S'agissant d'une problématique nationale, votre demande a été transférée au bureau sectoriel de l'administration centrale de la DGCCRF en charge du domaine de l'énergie.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional adjoint,  
Responsable du pôle C

L'inspecteur principal  
[REDACTED]

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED]

Envoyé : jeudi 12 mars 2015 10:29

À : CENTRE PoleC (DR-CENTRE); RECLAM-ARCHIVES (SNE-CCRF) Objet : Abus de position dominante (Le portail des ministères économiques et financiers)

Bonjour,

Ce mail a été envoyé par : [REDACTED]

Numéro de voie : [REDACTED]

Voie : [REDACTED]

Code postal [REDACTED]

Commune : [REDACTED]

Voici le message qui vous est adressé :

\*\*\*\*\*

Destinataires :

(-) Ministère du Développement Durable, et vers le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Ce courrier leur a été adressé le 12 mars 2015 par leurs formulaires de contact :

<http://contacts.application.developpement-durable.gouv.fr/contact/contacts.jsp>.

Entrée sélectionnée : Energie, Air et Climat

<http://www.economie.gouv.fr/courrier/4149>

Entrée sélectionnée : Concurrence, Pratiques anti-concurrentielles, Abus de position dominante

Objet :

La place anormale du GPLc en France

Madame, Monsieur,

Très brièvement, je souhaite faire apparaître une situation anormale en France, par rapport à ses voisins européens, concernant le prix du carburant de substitution GPLc, (-).

(-)

L'étude jointe, accompagnée des données et des sources documentaires nécessaires, toutes vérifiables et institutionnelles, montrerait que le prix à la pompe du GPLc pourrait s'établir à la valeur moyenne des voisins européens, sans modification des règles de la fiscalité Française, en accordant aux acteurs économiques une marge restant largement supérieure à celle pratiquée en Belgique, ce qui démontrerait la viabilité économique d'une telle évolution.

(-)

Les éléments produits révèlent l'action pernicieuse du CFBP(-) Sur ce sujet, portant sur la régulation de la concurrence, des prix et des marges, et sur les objectifs environnementaux, pourriez-vous m'aider à trouver des interlocuteurs en responsabilité, et m'indiquer la procédure permettant de saisir l'administration de cette question ?

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mon profond respect, Pièces jointes :

(-)

(-)

<https://www.dropbox.com/s/x3isr4pxp8ai6bs/Etude%20prix%20carburants-13.V2-minist%C3%A8res.pdf?dl=0>

(-)

(-)

L'autre possibilité est de me fournir une adresse e-mail pour que je les envoie directement.

Enfin, l'envoi prochain d'un courrier papier sécurisera cette diffusion.

Le 12 mars 2015

[Redacted signature block]

\*\*\*\*\*